



# Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton

La Maison du citoyen

52, chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton, (Québec) G0X 2N0  
Téléphone : 819 221-2839 - Télécopieur : 819 221-4039  
Courriel : [info@st-elie-de-caxton.ca](mailto:info@st-elie-de-caxton.ca) - Site Web : [www.st-elie-de-caxton.ca](http://www.st-elie-de-caxton.ca)

## Infolettre municipale - janvier 2021

### INFORMATIONS DU MAIRE

Chères Caxtoniennes, chers Caxtoniens, nous vous souhaitons une année 2021 plus facile à vivre en espérant que la situation sanitaire actuelle connaîtra son aboutissement le plus tôt possible. Nous vous souhaitons aussi la santé, le bonheur, la paix et l'harmonie.

### Félicitations aux nouveaux membres du conseil municipal

Nous tenons à féliciter madame Gina Lemire et monsieur Thierry Archambault-Laliberté pour leur élection aux postes respectifs numéro 6 et numéro 3 au sein du conseil municipal. Nous félicitons aussi madame Isabelle Bournival et monsieur Jean-Marie Cournoyer pour avoir proposé leur candidature; c'est une façon très positive de participer à la vie démocratique de notre municipalité pour le mieux-être de l'ensemble de nos concitoyennes et concitoyens. Les deux nouveaux venus au conseil municipal pourront compter sur l'expérience des autres membres de l'équipe pour apprendre à connaître le monde municipal de plus en plus impliqué dans plusieurs sphères d'activités. Tous les membres du conseil ont souhaité la bienvenue à madame Lemire et à monsieur Archambault-Laliberté et les ont assurés de leur entière collaboration.

### Remerciements et félicitations

Des remerciements ont été adressés par le Conseil au personnel électoral qui s'est acquitté de ses fonctions avec rigueur et professionnalisme lors de cette élection partielle le 13 décembre dernier, dont le président de cette élection, monsieur Benoît Gauthier.

### Avis de décès

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès de monsieur Honorius Thériault le 9 décembre dernier à l'âge de 89 ans. Arrivé à Saint-Élie-de-Caxton dans les années '70, « Hono » pour les intimes a été le fondateur du Club Optimiste de Saint-Élie-de-Caxton qui est venu en aide à de très nombreux jeunes. Monsieur Thériault a été un grand bénévole exceptionnel et exemplaire, notamment en s'impliquant dans de nombreuses campagnes de financement comme la guignolée, l'halloween, la fête des mères, etc., de même que pour l'organisation de la Fête nationale. Ce compatriote légendaire laissera un grand vide à Saint-Élie-de-Caxton. Le Conseil municipal exprime ses plus sincères condoléances à toute sa famille, particulièrement à ses enfants : Gaétan, Sylvie, Annie et Pascale.

### Dossiers de l'eau potable au village

Au moment d'écrire ces lignes, l'avis d'ébullition de l'eau potable au village n'a pas encore été levé. Nous sommes en attente de l'autorisation du [ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques](#) (MELCC). Le 9 décembre dernier, [un premier avis](#) avait été émis de façon préventive. En vertu du [Règlement sur la qualité de l'eau potable](#) au Québec et suite à des discussions avec les représentants de ce ministère, nous avons engagé un ingénieur spécialisé afin d'évaluer la situation et d'entreprendre les démarches pour nous conformer à la

réglementation. Ce travail est maintenant terminé. En dépit de la situation sanitaire actuelle et de la période du temps des Fêtes, nos employés n'ont pas ménagé leurs efforts pour corriger la situation dans les meilleurs délais. Sachez, qu'en aucun moment, la santé des utilisateurs n'a été mise en péril et nous déplorons tous les inconvénients que cela a entraînés. Comme en toute chose il y a un bon côté, ces événements nous ont permis de connaître et de corriger une situation qui existait malheureusement depuis plusieurs années.

### **Entretien des chemins privés**

Notre municipalité compte cinquante (50) chemins privés, incluant les 34 rues du Domaine-Ouellet. Par souci d'équité envers les contribuables ayant une propriété située sur ces chemins privés construits dans un contexte d'aménagement du territoire différent des règles actuelles et ne bénéficiant pas de tous les services normalement offerts par la Municipalité, nous avons adopté en 2015 [une politique](#) pour aider ces contribuables à entretenir et améliorer leur chemin. Après cinq ans de mise en œuvre de cette politique, il s'avère que des ajustements sont nécessaires, notamment au niveau des barèmes établis pour avoir plus d'équité entre les citoyens concernés.

En effet, à l'usage, nous constatons que l'engagement de la Municipalité à défrayer 60 % de la soumission des entrepreneurs jusqu'à concurrence de 100 \$ par propriété se traduit dans les faits par une subvention de 100 \$ pour tous les propriétaires et cela peu importe les coûts des travaux. Cette subvention, certes égale à 100 \$, représente dans certains cas 60 % des coûts des travaux et, dans d'autres cas, moins de 15 % des coûts. Afin de corriger cette situation d'iniquité, la Municipalité a révisé les barèmes, de sorte que maintenant la contribution municipale s'établit à 30 % des coûts jusqu'à un maximum de 150 \$. Au total, cela représente sensiblement le même déboursé actualisé pour la Municipalité, mais la distribution parmi les quelques 256 bénéficiaires de cette politique est plus représentative d'une meilleure répartition variant de 44 \$ à 150 \$ selon les coûts réels pour chaque contribuable. En pratique, cela implique une diminution pour certains contribuables habitués à recevoir 100 \$, mais pour d'autres, cela se traduit par une augmentation. Toutefois, au global, la subvention municipale est plus juste et plus en lien avec les coûts différents pour chaque chemin privé et pour chaque propriété.

### **Règlement sur le déneigement et l'enlèvement de la neige et celui sur la construction**

Pour des raisons de sécurité, le Conseil municipal a modifié le [Règlement sur le déneigement et l'enlèvement de la neige](#) en ajoutant : « Il est défendu à quiconque de laisser s'accumuler de la neige ou de la glace sur la toiture d'un bâtiment ou d'une composante de celui-ci située à moins de trois mètres au sol d'un terrain du domaine public ». Le non-respect de cette réglementation entraîne des avis d'infractions pouvant aller de 100 \$ à 300 \$ pour une personne et du double pour une personne morale (entreprise ou commerce). Pour le même objectif, il a été ajouté au [Règlement de construction](#) : « L'emploi d'un revêtement de tôle est interdit pour la construction, la modification ou la réfection d'une toiture avec un versant en direction de la rue ... ». Ce type de matériel peut toutefois être utilisé si la toiture est munie de garde-neige sur toute la longueur du versant face à la rue. »

### **Comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

Le [comité consultatif d'urbanisme](#) (CCU) est un groupe de travail composé notamment de résidents choisis par le Conseil municipal pour donner des avis en matière d'urbanisme. Deux membres du conseil municipal ainsi que le maire y siègent d'office. Son mandat consiste principalement à faire des recommandations au conseil municipal sur tout sujet concernant l'urbanisme, le zonage, le lotissement et la construction. Le comité donne aussi des avis sur les

demandes de dérogations mineures et sur l'application de règlements comme celui sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ou les projets particuliers de construction, modification ou occupation d'un immeuble (PPCMOI). Les membres représentant la population reçoivent un bon de présence de 30 \$ à chaque rencontre.

### **A) Nominations**

Le Conseil municipal a nommé le conseiller municipal monsieur Thierry Archambault-Laliberté en tant que représentant de la Municipalité au CCU. Celui-ci, qui siégeait déjà au CCU en tant que représentant de la population, sera remplacé par monsieur Sylvain Forté qui avait soumis sa candidature lors du dernier appel de candidatures en septembre dernier. Rappelons que madame Christina Béland continuera de représenter également le Conseil municipal au CCU. En cas d'incapacité de présence, le maire sera remplacé par la mairesse suppléante, madame Claudette Caron.

### **B) Appel de candidatures**

En vertu du [Règlement concernant le fonctionnement d'un comité consultatif d'urbanisme](#) (règlement 2002-009), les membres sont nommés pour des termes de deux ans (article 3.2.1). La Municipalité fait présentement un appel de candidatures pour combler les postes des membres actuels dont le mandat est échu. Ceux-ci pourront, s'ils le désirent, soumettre à nouveau leur candidature. La date limite pour soumettre sa candidature par courriel à [sandra.gerome@sogetel.net](mailto:sandra.gerome@sogetel.net) est le 24 janvier 2021.

### **Fonds d'initiatives culturelles de la MRC de Maskinongé**

Afin de soutenir les initiatives culturelles mobilisatrices et originales, le [Fonds d'initiatives culturelles](#) 2021 de la MRC de Maskinongé vise à aider à la concrétisation de projets qui permettent l'émergence et le rayonnement de nouveaux talents et à rendre la culture plus accessible. Pour être admissible à une aide pouvant atteindre 80 % des coûts, jusqu'à un maximum de 5 000 \$, un projet peut être présenté par un organisme à but non lucratif, une coopérative, une municipalité ou un comité légalement constitué.

En 2021, les dates pour soumettre un projet sont les 12 février, 14 mai, 13 août et 12 novembre. Pour plus d'information, pour valider l'admissibilité de votre projet ou pour obtenir de l'aide à la préparation de votre demande, nous vous invitons à communiquer avec Jennifer St-Yves-Lambert à [jennifer.lambert@mrc-maskinonge.qc.ca](mailto:jennifer.lambert@mrc-maskinonge.qc.ca).

Robert Gauthier, maire

\*\*\*

### **INFORMATIONS DU CONSEILLER ET DES CONSEILLÈRES MUNICIPALES**

#### **• Publication des avis d'ébullition sur le site Web**

Les avis d'ébullition et les levées d'ébullition apparaissent sur la page d'accueil du site Web municipal, à l'onglet [Avis publics](#) (au milieu de la page). Pour répondre à une demande d'usager, ces avis sont maintenant ajoutés au [Calendrier](#) (sur la page d'accueil). Afin de communiquer de façon plus efficiente les situations d'urgence, que ce soit un avis d'ébullition, un bris d'aqueduc, etc., notre Municipalité utilisera bientôt un outil nommé [Alertes municipales](#). Les informations pertinentes vous seront fournies au moment opportun.

- **Promotion Maisons illuminées - Les gagnants 2020**

Dans le cadre de la promotion [Maisons illuminées](#), votre Conseil municipal a procédé au tirage, au hasard, de 3 gagnants lors de la séance régulière du 11 janvier 2021. Chaque gagnant s'est mérité un prix de 50 \$ en argent. Félicitations à messieurs Alain Choquette, 1011, avenue de la Plage, Gilles Tremblay, 111, 5<sup>e</sup> Rang et André Godin, 1201, chemin des Lacs-Longs. Merci aux 89 participants éligibles. 6 coupons ont été rejetés pour cause d'inscription en double.

Félicitations aux gagnants. 2020 représente une participation record. Merci à tous les participants.

- **Infolettre mensuelle**

Au début décembre, nous comptons 469 abonnements électroniques à l'infolettre municipale, soit un ajout de 11 comparativement à novembre dernier. Mensuellement, notre infolettre gagne en popularité.

Francine Buisson, conseillère municipale

\*\*\*

## **AUTRES INFORMATIONS**

### **Bibliothèque municipale - Modification à l'horaire d'ouverture**

Suite aux mesures annoncées par le gouvernement du Québec le 6 janvier dernier, la bibliothèque continuera de recevoir les usagers les mardis de **9 h à 11 h** et plus tôt en après-midi, de **15 h à 19 h 30** pour respecter le couvre-feu. Cette mesure est en vigueur du 9 janvier au 8 février 2021 inclusivement.

Nous vous attendons en grand nombre.

N'hésitez pas à nous téléphoner au 819 221-2701 ou nous écrire au [biblio115@reseaubiblio.cqlm.qc.ca](mailto:biblio115@reseaubiblio.cqlm.qc.ca)

Suzanne Arel, coordonnatrice

### **Sûreté du Québec**

Vous constatez une situation « anormale », mais ce n'est pas une urgence (911) et vous **voulez porter plainte auprès de la Sûreté du Québec** :

Contactez le poste de Saint-Boniface au 819 535-1900 ou

Remplissez le formulaire « Requête d'un citoyen », disponible au bureau municipal ou sur le [site Internet de la Municipalité](#) : [www.st-elie-de-caxton.ca](http://www.st-elie-de-caxton.ca) | Services aux citoyens | Sécurité publique | Service de police. Dans le formulaire, inscrire à la case « Nom de l'unité » Poste auxiliaire de la MRC de Maskinongé et dans la case « Adresse électronique » [poste.auxiliaire.mrc.maskinonge@surete.qc.ca](mailto:poste.auxiliaire.mrc.maskinonge@surete.qc.ca).